

CHAMPIONNAT D'ÉLEVAGE luxembourgeois "Jeunes Chevaux d'Obstacles" 2008

Ce championnat d'élevage est supporté financièrement par la fédération luxembourgeoise des sports équestres FLSE comme par les deux associations d'élevage SCSL et CSL. Il est composé de plusieurs épreuves qualificatives (épreuves d'obstacles pour jeunes chevaux) et d'une finale à la fin de la saison verte.

I. GÉNÉRALITÉS

1.1. Tout cheval participant, indépendamment de son stud-book d'origine, doit être inscrit auprès de la FLSE.

1.2. Chaque cavalier participant doit être licencié auprès de la FLSE. Sont aussi admis les chevaux qui ne sont pas inscrits auprès de la FLSE, qui peuvent fournir un certificat d'origine luxembourgeois valable. Ces chevaux peuvent être montés, dans les épreuves de qualification et dans la finale, par leurs cavaliers respectifs. (cavaliers allemands avec carnet d'inscription, les autres cavaliers avec une licence d'hôte).

1.3. Tout cheval participant, peut être présenté dans les diverses épreuves qualificatives comme à la finale par différents cavaliers. Chaque cavalier peut présenter, dans les épreuves qualificatives et à la finale, jusqu'à trois chevaux. La participation à la finale est réservée aux chevaux disposant d'un certificat d'origine valable.

1.4. Ne sont pas admis à la finale, tous les chevaux qui selon les directives Européennes, ne disposent que d'un certificat de naissance, donc ceux desquels le père n'est pas inscrit dans le **livre n° 1 des étalons** de l'association d'élevage respective, ainsi que les chevaux, dont l'origine n'est pas connu.

1.5. Le signalement graphique de chaque cheval qualifié pour la finale est vérifié suivant les indications contenues dans les papiers d'origine. Chaque cheval doit donc être présenté sur le paddock avant la première épreuve de finale. L'original du passeport équin (délivré par la société d'élevage) est donc le seul document valable et reconnu comme base de cette vérification. (Des copies du livre des origines ou du **passeport d'équin**, même certifiés conforme, ne donnent pas accès à participer à la finale)

1.6. Les épreuves pour jeunes chevaux seront inscrites comme suit :

Les exigences seront adaptées progressivement au cours de la saison, selon le tableau ci-contre:

Classe	Chevaux	Hauteur des obstacles			Bidet - 10 cm	Combinaisons	
		Jusqu'au 15.7	A partir du 15.7	Finale		Jusqu'au 15.7	A partir du 15.7
A	4 ans	95-100	105	105	facultatif	-	2 foulés
	5 ans*	100-105	110		<i>obligatoire</i>	2 foulés	1 foulé
L	5 ans	105-110	115	115	obligatoire	2 foulés	1 foulé
	6 ans*	110-115	120		<i>obligatoire</i>	1 foulé	double + triple
M*	6 ans	115-120	125	125	obligatoire	1 foulé	double + triple

* ne sont pas des épreuves de qualification

Les montants des engagements par cheval sont fixés à 6 €, 7,5 € et 9 € pour des épreuves A**, L et M* respectivement. Les gains distribués seront de 100 €, 150 € et 200 € au moins, pour les épreuves A**, L, et M*.

Les chevaux classés recevront un flot.

Pour la protection des pieds des chevaux pendant les épreuves de qualification et de la finale, ne sont pas autorisés ni guêtres ni bandages sur les postérieurs. Sont seulement autorisés les protège boulets. Comme il s'agit d'un championnat d'élevage, il est indispensable de mettre à la disposition des spectateurs et de l'annonceur une liste de départs indiquant l'origine des chevaux.

Pour le reste les prescriptions de la LPO sont de vigueur.

1.7. Tout organisateur de concours, qui selon le point 1.6 organise des épreuves de qualification pour les trois classes d'âge, peut recevoir une aide financière de 175 € par concours. Après le concours ce montant est à facturer par l'organisateur à la FLSE et à y envoyer ensemble avec les résultats.

*) dans le cas de difficultés d'interprétation, la version originale de ce règlement, en langue allemande, est de vigueur.

II. REGLES DE QUALIFICATIONS

2.1. **Les épreuves pour les chevaux de 4 ans** sont des épreuves spéciales pour jeunes chevaux d'après le barème A et temps accordé. L'égalité des pénalités résulte en égalité du classement. Le classement vaut qualification.

Les épreuves pour les chevaux de 5 ans, sont classées d'après fautes et temps idéal. L'égalité des pénalités résulte en égalité du classement. Dans le cas où il y aurait plus de participant sans faute dans le parcours, que de classés, une qualification sera notée pour chaque parcours sans faute. Les pénalités pour manquement du temps idéal, ne sont pas prises en considérations pour la qualification.

Les épreuves pour les chevaux de 6 ans sont des épreuves d'obstacles standard selon barème A et temps, ou avec barrage. Chaque parcours normal sans faute donne droit à une qualification.

Les résultats de chacune de ces épreuves, sont convertis dans des notes, à l'aide une formule étudiée, pour que le programme informatique TORIS puisse les prendre en compte. Ce sera aussi la forme sous laquelle les résultats seront publiés. La formule assure que le ni le classement ni les qualifications seront changés de la part de cette conversion.

Dans chaque épreuve un quart des chevaux présentés, respectivement tout les sans fautes, seront classés. Ce seront au moins quatre chevaux sous condition que le résultat donne droit à un classement.

- Les épreuves de jeunes chevaux d'obstacles en Allemagne peuvent compter pour une qualification, sous condition que la note finale soit de 7,0 au moins.
- Seuls les concours en extérieur sont pris en considération pour les qualifications pour le championnat des jeunes chevaux.

Au moins deux qualifications doivent être présentées pour pouvoir participer à la finale. D'autre part, au moins une (1) qualification doit être faite à un concours luxembourgeois.

Dernière Chance: Un cheval ne disposant que d'une seule qualification, peut partir dans la première épreuve, pour acquérir encore la qualification manquante.

- Autres qualifications
Les chevaux qualifiés pour le „Bundeschampionat der Springpferde“ en Allemagne, ou pour le Championnat des Jeunes Chevaux à Gesves (B), ou Fontainebleau (F), sont également admis à participer à la finale des jeunes chevaux luxembourgeois.

2.2. La reconnaissance du parcours des épreuves pour jeunes chevaux de 4 et 5 ans, de la classe A peut se faire à cheval (au pas).

2.3. Sont admis pour la finale, tous les chevaux ayant obtenu les qualifications suivantes:

Chevaux de 4 ans: 2 épreuves de saut d'obstacle pour jeunes chevaux de la classe A **

Chevaux de 5 ans: 2 épreuves de saut d'obstacle pour jeunes chevaux de la classe L

Chevaux de 6 ans: 2 épreuves de saut d'obstacle pour jeunes chevaux de la classe M *

Voir point 2.1

Ce règlement peut être révisé tout les ans.

*) dans le cas de difficultés d'interprétation, la version originale de ce règlement, en langue allemande, est de vigueur.

III. FINALE

La finale se compose de deux épreuves:

La première épreuve est jugée par notes selon le mode pour jeunes chevaux (Article 363.1)

Chevaux de 4 ans: épreuve de la classe A **

Chevaux de 5 ans: épreuve de la classe L

Chevaux de 6 ans: épreuve de la classe M *

3.2. Dernière Chance de qualification

Les chevaux ne disposant que d'une seule qualification avant la finale, peuvent acquérir la qualification dans la première épreuve de finale. Le classement vaut qualification. D'autre part :

- S'il y avait plus de notes de 7,0 ou plus, que de classés, une qualification sera notée pour chaque résultat d'au moins 7,0.

3.3. Les juges sont désignés par la FLSE; un des juges assurera le commentaire du parcours par voie de micro.

La participation à la deuxième épreuve de la finale est réservée aux chevaux ayant obtenu une note de 5,0 au moins dans la première épreuve.

3.4. Deuxième épreuve:

Chevaux de 4 ans: épreuve de la classe A **, 1.05m (Article 501.A1)

Chevaux de 5 ans: épreuve de la classe L, 1.15m (Article 501.B1)

Chevaux de 6 ans: épreuve de la classe M *, 1.25m (Article 501.B1) .

IV. REPARTITION DES POINTS

4.1. Les Points des deux épreuves sont répartis comme suit, et sont additionnés après la deuxième épreuve:

1. place 30 points

2. place 28 points

3. place 27 points

etc.

- En cas d'égalité de points pour les 4 ans, le cheval avec le meilleur score de la première épreuve sera classé en tête.

- En cas d'égalité de points après les deux épreuves des 5 ans et des 6 ans, le cheval avec le meilleur score de la deuxième épreuve sera classé en tête.

*) dans le cas de difficultés d'interprétation, la version originale de ce règlement, en langue allemande, est de vigueur.

V. EPREUVE POUR JEUNES CHEVAUX DE 7 ET 8 ANS

Une épreuve supplémentaire est organisée pour les chevaux de 7 et 8 ans, d'après le barème A avec barrage selon l'article 501.B.1. La hauteur des obstacles et jusqu'à 1.30 m, le parcours se compose de 10 obstacles, dont un double et un triple et une rivière barrée.

Admis à cette épreuve, pour laquelle aucune qualification n'est requise, sont tous les chevaux de 7 et d 8 ans.

VI. Participation au championnat du monde pour jeunes chevaux à Zangersheide (B)

Le championnat du monde pour jeunes chevaux à Zangersheide est organisé par la World Breeding Federation for Sport Horses (WBFSH), du Studbook Zangersheide, en collaboration avec la Fédération Equestre Internationale "FEI".

Les chevaux participant au championnat du monde, sont sélectionnés par les associations d'élevage, membre de la WBFSH. Le Stud-Book du Cheval de Selle Luxembourgeois (SCSL) est le seul stud-book du Grand-duché de Luxembourg reconnue par la WBFSH. D'après une régulation de quotas de la WBFSH, le SCSL a le droit, d'envoyer un (1) cheval par classe d'âge au championnat mondial.

Pour la participation au championnat du monde peuvent être sélectionnés seulement les chevaux qui se sont qualifiés pour la finale des jeunes chevaux, et y ont participé avec succès. D'autre part le règlement du FEI World Breeding Jumping Championships for Young Horses de 2002 est d'application.

Vu les exigences élevés au championnat mondial, les chevaux à y être présentés, doivent accomplir les résultats suivants, pendant la saison courante:

Chevaux de 5 ans: 2 classements dans des épreuves d'obstacles de la classe L

Chevaux de 6 ans: 2 classements dans des épreuves d'obstacles de la classe M*

Chevaux de 7 ans: 2 classements dans des épreuves d'obstacles de la classe M**

*) dans le cas de difficultés d'interprétation, la version originale de ce règlement, en langue allemande, est de vigueur.